



## AVIS PUBLIC

### PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 277 RELATIF AUX NUISANCES

Sont par les présentes donné par la soussignée directrice générale que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 20 septembre 2022, à 19h00, le Conseil a présenté et déposé le projet de règlement numéro 277 relatif aux nuisances, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 2, rue du Village, durant les heures normales d'ouverture.

Une copie du projet de règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au lien suivant : <https://arundel.ca/publications/reglements-municipaux/>

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ À ARUNDEL, CE 21<sup>e</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2022**

  
**Nicole Trudeau**  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nicole Trudeau, directrice générale de la Municipalité d'Arundel, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Municipalité et avoir affiché une copie de cet avis au bureau de la Municipalité et sur les deux (2) tableaux d'affichage (intérieur et extérieur) situé au 14, Route du Doctor Henry.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21<sup>e</sup> jour de septembre 2022.

  
Nicole Trudeau  
Directrice générale et greffière-trésorière